

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN**

14112

ARRÊTE MUNICIPAL

**Réglementant la circulation et le stationnement
Sur le territoire de la Commune de Périers-sur-le-Dan**

Le Maire de la Commune de Périers-sur-le-Dan,

Vu le C.G.C.T ;

Vu l'article L131.3 du Code des Communes ;

Vu la demande présentée par l'ÉTOILE SPORTIVE CAENNAISE en vue d'organiser une course cycliste le samedi 25 août 2018 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de régler provisoirement le stationnement et la circulation pendant le déroulement de la course cycliste ;

ARTICLE 1 : Le stationnement sur la chaussée de tous véhicules automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sera interdit,

le samedi 25 août 2018 de 14 heures à 18 heures :

- **Départ**
 - Haute Rue,
 - Rue de l'église (D222)
 - Rue du Londel (D141) direction Mathieu
 - Mathieu (D220) direction Périers-sur-le-Dan
 - Périers sur le Dan
 - Rue de Colleville (entre la rue de l'église et la Haute rue).

ARTICLE 2 : Pendant cette période la circulation des véhicules sera interdite, sauf aux véhicules d'intervention et de secours qui doivent pouvoir circuler librement en toutes circonstances :

- Haute Rue, (dans le sens Biéville-Beuville - Plumetot)
- Rue de Colleville, (dans le sens Colleville - Mathieu)
- Rue du Londel, (en direction de Périers sur le Dan)
- Rue de l'église, (de la rue du Londel à l'intersection de la Haute rue)

La circulation sera déviée

- Rue de l'église et Haute Rue dans le sens de la course.
- Rue de Mathieu, dans le sens Mathieu - Périers sur le Dan.

ARTICLE 3 : L'ÉTOILE SPORTIVE CAENNAISE est chargée de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour mettre en place les déviations.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Calvados et de Normandie
 - Monsieur le Président de l'Etoile Sportive Caennaise,
 - A la Gendarmerie de Ouistreham,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour information :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados,
- Le SDIS 14
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Directeur des Services de transports Twisto

Fait à PÉRIERS-SUR- LE- DAN, le 3 juillet 2018

Le Maire,


Raymond PICARD

